

3.6 Impôt sur les sociétés

Au titre de l'année 2021, 2,3 millions d'entreprises ayant une activité en France sont **redevables** de l'impôt sur les sociétés (IS) ► **figure 1**. La population de redevables, en hausse de 7 % par rapport à 2020, compte 91 % de microentreprises. Un peu plus d'un redevable sur quatre (26 %) sont actifs dans les secteurs du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration ► **figure 2**.

En 2021, 62 % des redevables déclarent un bénéfice fiscal contre 45 % en 2020. Les microentreprises (MIC) sont majoritairement bénéficiaires (60,2 %). Néanmoins, cette part reste faible en comparaison des entreprises de taille plus importante, plus de trois quarts des petites et moyennes entreprises (PME), des entreprises de taille intermédiaire (ETI) et des grandes entreprises (GE) étant bénéficiaires. Pour les 1 417 000 entreprises bénéficiaires, **l'IS brut**, c'est-à-dire l'impôt dû avant prise en compte des réductions et **crédits d'impôt**, s'élève à 71,2 milliards d'euros contre 53,9 milliards d'euros en 2020. Cette hausse de 32 % de l'IS brut s'explique par la reprise économique en 2021 après une année 2020 marquée par la crise sanitaire : les bénéfices réalisés par les entreprises ont augmenté de 41 % pendant cette période. Le décalage de 9 points entre les variations de l'IS brut et des bénéfices est dû à la baisse des taux de taxation.

Le bénéfice est taxé à plusieurs types de taux proportionnels. Suite à la réforme de l'impôt sur les sociétés qui a débuté en 2017 et qui s'achèvera en 2022, le taux normal d'IS qui était 33 % 1/3 en 2016 doit baisser progressivement pour atteindre 25 % sur les bénéfices de toutes les entreprises en 2022. Pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021, le taux d'IS est porté à 27,5 % pour les entreprises réalisant plus de 250 millions d'euros de chiffre d'affaires et à 26,5 % pour les entreprises réalisant jusqu'à 250 millions d'euros de chiffre d'affaires. Le taux réduit de 15 % continue à s'appliquer jusqu'à 38 120 euros de bénéfice pour les petites et moyennes entreprises. L'économie totale d'impôt réalisée entre 2020 et 2021 grâce aux

changements de taux d'imposition s'élève à 4,7 milliards d'euros.

L'IS brut des grandes entreprises, d'un montant de 23,5 milliards d'euros en 2021 ► **figure 3**, a augmenté de plus de 7 milliards d'euros par rapport à 2020. De manière similaire, l'IS brut des MIC, des PME et des ETI progresse en 2021 (même si les hausses sont moins marquées que pour celle des grandes entreprises) pour atteindre respectivement 12,4 milliards, 18,6 milliards et 16,7 milliards d'euros. Le montant des crédits d'impôt perçu par les entreprises à l'IS a quant à lui légèrement diminué entre 2020 et 2021 (11,2 contre 11,6 milliards d'euros). Les 300 grandes entreprises bénéficient de 4,1 milliards d'euros de crédit d'impôt quand les 2,1 million de MIC bénéficient de 1,1 milliard d'euros de crédit d'impôt. Entre ces deux extrêmes, les PME et les ETI bénéficient respectivement de 3,2 et 2,8 milliards d'euros de crédit d'impôt.

Les entreprises des secteurs du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration et du secteur des activités financières et d'assurance sont celles qui contribuent le plus à l'IS brut (respectivement 18,4 milliards et 15,4 milliards d'euros en 2021) ► **figure 4**. Ce sont en revanche les secteurs de l'industrie et des activités spécialisées et de soutien aux entreprises qui bénéficient des montants les plus importants de crédit d'impôt (respectivement 3,2 milliards et 2,3 milliards d'euros).

Enfin, en 2021, les 36 000 **groupes fiscaux** déclarent 34,7 milliards d'euros d'IS brut, soit 49 % de l'IS brut total. Les bénéfices des entreprises faisant partie de ces groupes fiscaux ne sont pas imposés directement. En effet, par le mécanisme de l'intégration fiscale, ils sont ajoutés aux déficits du groupe pour former le résultat qui sera déclaré par la société dite « tête de groupe », seule redevable de l'impôt. Par ailleurs, ces groupes détiennent 58 % du montant total des **créances fiscales**, soit 6,5 milliards d'euros. ●

► Définitions

Le **redevable** est la personne morale devant s'acquitter du paiement de l'impôt. Toute entreprise indépendante est à la fois assujettie et redevable de l'IS. Dans le cas d'un groupe fiscal, seule l'entreprise tête de groupe est redevable de l'impôt.

Un **groupe fiscal** est constitué de plusieurs entreprises détenues à hauteur d'au moins 95 % par une autre entreprise, dite tête de groupe.

IS brut, crédit d'impôt et créance fiscale : voir *Glossaire*.

► 1. Répartition de l'IS brut et des créances d'impôt par catégorie d'entreprises en 2021

Caractéristiques	Microentreprises (MIC)	Petites et moyennes entreprises (PME) hors MIC	Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	Grandes entreprises (GE)	Ensemble
Nombre de redevables	2 070 800	207 200	7 500	300	2 285 800
Part des entreprises déclarant un bénéfice (en %)	60,2	78,9	78,3	75,5	62,0
Impôt sur les sociétés brut (en milliards d'euros)	12,4	18,6	16,7	23,5	71,2
Nombre de bénéficiaires de crédits d'impôt	141 200	58 200	4 600	300	204 300
Part de redevables titulaires d'un crédit d'impôt au titre de 2021 (en %)	6,8	28,1	61,7	96,1	8,9
Crédits d'impôt (en milliards d'euros)	1,1	3,2	2,8	4,1	11,2

Lecture : En 2021, 300 grandes entreprises sont redevables de 23,5 milliards d'euros d'IS bruts et bénéficient de 4,1 milliards d'euros de crédits d'impôt.

Champ : France, redevables de l'impôt sur les sociétés (IS).

Source : DGFIP.

► 2. Répartition des redevables par secteur d'activité en 2021

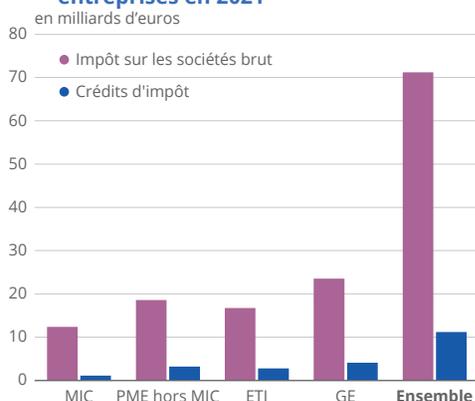


Lecture : En 2021, 6 % des entreprises redevables de l'impôt sur les sociétés appartiennent au secteur de l'industrie.

Champ : France, redevables de l'impôt sur les sociétés (IS).

Source : DGFIP.

► 3. Répartition de l'IS brut et des crédits d'impôt selon la catégorie des entreprises en 2021

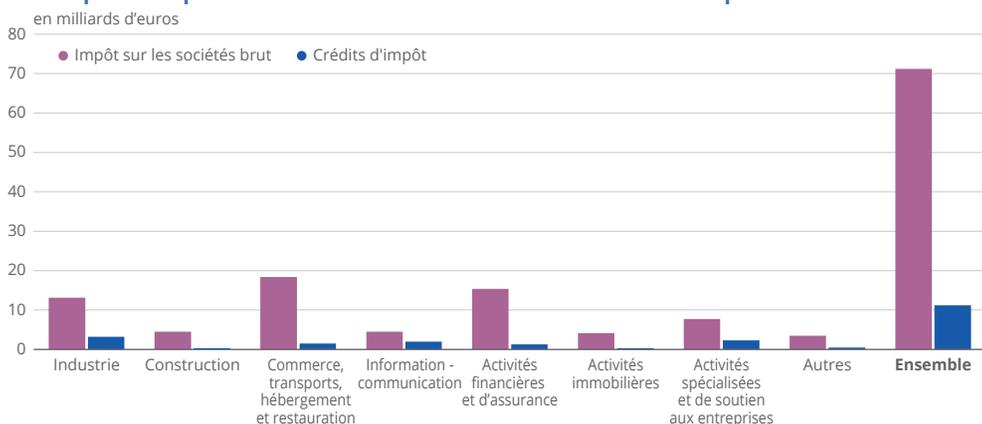


Lecture : En 2021, l'impôt sur les sociétés brut s'élève à 71,2 milliards d'euros pour l'ensemble des entreprises redevables.

Champ : France, redevables de l'impôt sur les sociétés (IS).

Source : DGFIP.

► 4. Répartition par secteur d'activité de l'IS brut et des crédits d'impôt en 2021



Lecture : En 2021, le montant de l'impôt sur les sociétés brut des entreprises du secteur de la construction s'élève à 4,5 milliards d'euros.

Champ : France, redevables de l'impôt sur les sociétés (IS).

Source : DGFIP.